

JOURNAL OFFICIEL

DES

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

15 JUILLET 1965

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

8^e ANNÉE N° 129

SOMMAIRE

COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

COMMUNICATIONS

Affaire 38-65:

*Recours de la Commission de la C.E.E contre la République française,
introduit le 22 juin 1965* 2165/65

Affaire 39-65:

*Recours introduit le 22 juin 1965 par M. Ferdinand van der Enden
contre la Haute Autorité de la C.E.C.A.* 2165/65

Affaire 40-65:

*Recours introduit le 22 juin 1965 par M. Karl Heinz Link contre la
Haute Autorité de la C.E.C.A.* 2166/65

Affaire 41-65:

*Recours introduit le 25 juin 1965 par M. Max Glaezer contre la Haute
Autorité de la C.E.C.A.* 2166/65

Affaire 42-65:

*Recours introduit le 25 juin 1965 par M. Bruno Costantini contre le
Parlement européen* 2167/65

Affaire 43-65:

*Recours introduit le 25 juin 1965 par Madame Marie-Jeanne Lux contre
le Parlement européen* 2167/65

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

INFORMATIONS

LA COMMISSION

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

65/347/CEE — 65/355/CEE:

*Résultats d'appels d'offres (n^{os} 319, 339, 349, 355, 359, 375, 376, 379
et 381)* 2168/65

COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

COMMUNICATIONS

Recours de la Commission de la Communauté économique européenne contre la République française, introduit le 22 juin 1965

(Affaire 38-65)

La Cour de justice des Communautés européennes a été saisie le 22 juin 1965 d'un recours introduit contre la République française par la Commission de la Communauté économique européenne, représentée par M. Marc Sohler, conseiller juridique, agent, avec domicile élu chez M. Henri Manzanarès, 2, place de Metz à Luxembourg, recours ayant pour objet la perception après l'entrée en vigueur du traité et avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 1959, de droits de douane sur le «Diofan» importé en France en provenance de la république fédérale d'Allemagne.

La requérante conclut à ce qu'il plaise à la Cour:

- a) Juger que la République française a manqué aux obligations qui lui incombent en vertu du traité instituant la C.E.E., en soumettant le «Diofan» importé en France en provenance d'Allemagne à la perception d'un droit de douane après l'entrée en vigueur du traité et avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 1959.
- b) Condamner la République française aux dépens.

Recours introduit le 22 juin 1965 par M. Ferdinand van der Enden contre la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier

(Affaire 39-65)

La Cour de justice des Communautés européennes a été saisie le 22 juin 1965 d'un recours introduit contre la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier par M. Ferdinand van der Enden, assistant principal auprès de la Haute Autorité de la C.E.C.A., demeurant à Luxembourg, représenté et assisté par M^e Fernand Probst, avocat, demeurant à Luxembourg, 26, avenue de la Liberté, en l'étude duquel domicile est élu.

Le requérant conclut à ce qu'il plaise à la Cour:

Dire le présent recours recevable; le dire également fondé;

par conséquent, suppléant au défaut de décision de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier;

dire que le classement du requérant tel qu'il a été établi le 20 décembre 1962 est erroné;

dire que le requérant est à classer au grade B 1, échelon 2, à la date du 1^{er} janvier 1962 et rappel de traitement à la même date.

Condamner la défenderesse aux dépens.

Recours introduit le 22 juin 1965 par M. Karl Heinz Link contre la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier

(Affaire 40-65)

La Cour de justice des Communautés européennes a été saisie le 22 juin 1965 d'un recours introduit contre la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier par M. Karl Heinz Link, assistant principal auprès de la Haute Autorité de la C.E.C.A., demeurant à Luxembourg, représenté et assisté par M^e Fernand Probst, avocat, demeurant à Luxembourg, 26, avenue de la Liberté, en l'étude duquel domicile est élu.

Le requérant conclut à ce qu'il plaise à la Cour:

Dire le présent recours recevable; le dire également fondé;

par conséquent, suppléant au défaut de décision de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier;

dire que le classement du requérant tel qu'il a été établi le 20 décembre 1962 est erroné;

dire que le requérant est à classer au grade B 1, échelon 2, à la date du 1^{er} janvier 1962 et rappel de traitement à la même date.

Condamner la défenderesse aux dépens.

Recours introduit le 25 juin 1965 par M. Max Glaezer contre la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier

(Affaire 41-65)

La Cour de justice des Communautés européennes a été saisie le 25 juin 1965 d'un recours introduit contre la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier par M. Max Glaezer, chef de division auprès de la Haute Autorité de la C.E.C.A., demeurant à Luxembourg, représenté et assisté par M^e Fernand Probst, avocat, demeurant à Luxembourg, 26, avenue de la Liberté, en l'étude duquel domicile est élu.

Le requérant conclut à ce qu'il plaise à la Cour:

Dire le présent recours recevable; le dire également fondé;

par conséquent, suppléant au défaut de décision de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier;

dire que le classement du requérant tel qu'il a été établi le 20 décembre 1962 est erroné;

dire qu'à la date du 1^{er} janvier 1962 le requérant est à classer dans le grade A 3, échelon 2, avec ancienneté d'échelon comptée du 1^{er} janvier 1962 et rappel de traitement à la même date.

Condamner la défenderesse aux dépens.

**Recours introduit le 25 juin 1965 par M. Bruno Costantini contre
le Parlement européen**

(Affaire 42-65)

La Cour de justice des Communautés européennes a été saisie le 25 juin 1965 d'un recours introduit contre le Parlement européen par M. Bruno Costantini, chef de section de traduction au Parlement européen, demeurant à Luxembourg, représenté et assisté par M^e Fernand Probst, avocat, demeurant à Luxembourg, 26, avenue de la Liberté, en l'étude duquel domicile est élu.

Le requérant conclut à ce qu'il plaise à la Cour:

Dire le présent recours recevable; le dire également fondé;

par conséquent, réformant la décision de refus du président du Parlement européen du 25 mars 1965;

dire que le classement du requérant tel qu'il a été établi le 13 décembre 1962 est erroné;

dire que le requérant est à classer au grade LA 4, échelon 4, ancienneté d'échelon comptée du 1^{er} mai 1961, avec rappel de traitement du 1^{er} janvier 1962;

Condamner la défenderesse aux dépens.

**Recours introduit le 25 juin 1965 par Madame Marie-Jeanne Lux
contre le Parlement européen**

(Affaire 43-65)

La Cour de justice des Communautés européennes a été saisie le 25 juin 1965 d'un recours introduit contre le Parlement européen par Madame Marie-Jeanne Lux, secrétaire principale auprès du Parlement européen, demeurant à Luxembourg, représentée et assistée par M^e Fernand Probst, avocat, demeurant à Luxembourg, 26, avenue de la Liberté, en l'étude duquel domicile est élu.

La requérante conclut à ce qu'il plaise à la Cour:

Dire le présent recours recevable; le dire également fondé;

par conséquent, réformant la décision de refus du président du Parlement européen du 25 mars 1965;

dire que le classement de la requérante tel qu'il a été établi le 19 décembre 1962 est erroné;

dire qu'à la date du 1^{er} janvier 1962 la requérante est à classer dans le grade C 1, échelon 2, avec ancienneté d'échelon comptée au 1^{er} décembre 1960 et rappel de traitement à la même date.

Condamner la défenderesse aux dépens.

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

INFORMATIONS

LA COMMISSION

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

Résultats d'appels d'offres

(65/347/CEE)

Pour l'appel d'offres n° 319 publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 131 du 28 août 1963

concernant: Fourniture de mobilier, de matériel technique et de véhicules destinés à l'institut de l'économie rurale à Bamako (Mali),

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataire:

Lot 8: 3 lignes téléphoniques

Société malienne de télécommunications,
B.P. 105,
Bamako (Mali)

Montant: 21.200 francs français.

Participants: 2.

(65/348/CEE)

Pour l'appel d'offres n° 339 publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 184 du 16 décembre 1963

concernant: Fourniture de matériel agricole destiné à 50 écoles saisonnières d'agriculture dans la république du Mali, en 10 lots,

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataires:

Etablissements Ch. Peyrissac — Bamako (Mali)

Lot 3:	257 herse métalliques	2.508.815 F.M.
Lot 6A:	300 pulvérisateurs à dos	2.582.540 F.M.
Lot 7:	1 batteuse à riz	1.214.815 F.M.
Lot 8:	106 balances romaines	251.220 F.M.
		6.557.390 F.M.

Compagnie française de l'Afrique occidentale, C.F.A.O., BP. 33,
Bamako (Mali):

Lot 1B:	15 charrues lourdes	306.825 F.M.
Lot 9:	72 appareils de désinfection	696.240 F.M.
Lot 10:	90 décortiqueurs à main	956.700 F.M.
		1.959.765 F.M.

Comptoir européen d'exportation et d'importation «C.E.E.I.»,
20, avenue de l'Opéra, Paris 1^{er}:

Lot 1A:	590 charrues légères	4.864.196 F.M.
Lot 2:	600 houes métalliques extensibles	7.310.400 F.M.
Lot 5A:	201 charrettes métalliques (charge utile 1000 kg)	9.325.797 F.M.
Lot 5B:	201 charrettes métalliques (charge utile 400 kg)	11.711.466 F.M.
		33.211.859 F.M.

Participants: 12.

(65/349/CEE)

Pour l'appel d'offres n° 349 publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 29 du 19 février 1964

concernant: Fourniture, montage et installation de l'équipement destiné à
six hôpitaux situés dans la République algérienne, en 7 lots,

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataires:

Lot 2: Cuisines et buanderies

Etablissements Houdry
Celoney-les-Plâtrières (Aix-en-Provence).

Montant: 1.607.534,80 D.A.

Origine des fournitures: France.

Participants: 9.

Lot 3: Appareils de levage, monte-malades

S.A. Ascenseurs Otis
43, rue Anatole France
Levallois-Perret (Seine).

Montant: 369.253,77 FF

Origine des fournitures: France.

Participants: 3.

Lot 5: Distribution Gaz Propane

Sté Prosper Durand et Cie,
2, bd. Colonel Amirouche, Alger.

Montant: 67.821,55 D.A.

Participants: 2.

Lot 6: Groupe électrogène de secours

Etablissements Henri Maschat,
place Béagle,
Constantine (Algérie).

Montant: 382.900,22 D.A.

Origine des fournitures: Allemagne (R.F.)

Participants: 10.

Lot 7: Distribution gaz médicaux

Société Air Liquide,
2, bd. Aïssat Idir,
Alger (Algérie).

Montant: 134.379,87 D.A.

Participants: 2.

Lot 8: Défense contre l'incendie

Cie Centrale S.I.C.L.I.
Lotissement de la Bonne Brise,
22, rue des Roses,
Maison-Carrée, Alger (Algérie).

Montant: 90.595,20 D.A.

Participants: 4.

(65/350/CEE)

Pour l'appel d'offres n° 355 publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 43 du 11 mars 1964

concernant: Construction du pont de la Kouma sur la route de Bangui à Bambari et aménagement des accès sur une longueur d'environ 1,700 km, dans la République centrafricaine,

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataire:

Compagnie centrafricaine de travaux «Cocetra»
B.P. 1033,
Bangui (R.C.A.).

Montant: 29.271.225 francs C.F.A.

Participants: 4.

(65/351/CEE)

Pour l'appel d'offres n° 359 publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 61 du 14 avril 1964

concernant: Fourniture et livraison des éléments préfabriqués pour des constructions scolaires et agricoles dans la république du Niger, en 5 lots,

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataires:

Lot 1: «E.I.C.M.» — Esercizio Industrie Costruzioni Metalliche,
Lecco-Maggianico (Côme).

Montant: 84.199.177 francs C.F.A.

Lots 2, 3, 4, 5: S.A. Voyer et Cie, 6, rue d'Antin, Paris II^e.

Montant: 534.838.846 francs C.F.A.

Participants: 9.

(65/352/CEE)

Pour l'appel d'offres n° 375 publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 96 du 16 juin 1964

concernant: Travaux de construction d'une chaussée en latérite compactée,
pose de buses et bitumage sur l'itinéraire de la route nationale
n° 2 Bangui-Damara (République centrafricaine),

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataire:

Sadec, Société africaine d'études et de constructions,
s.s. Djibouti (Côte française des Somalis), Ag. Douala, B.P. 120.

Montant: 209.152.680 francs C.F.A.

Participants: 5.

(65/353/CEE)

Pour l'appel d'offres n° 376 publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 100 du 25 juin 1964

concernant: Fourniture de matériel de voie, de petit matériel et exécution des
soudures aluminothermiques pour le chemin de fer «Congo Océan»
entre PK 168 et 199 (république du Congo-Brazzaville),

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataire:

Lot 1: Fourniture de 2.270 t de rails Vignole 36 kg 495 et 15.400 traverses
métalliques plates:

Les Petits Fils de F. de Wendel et Cie,
10, rue de Clichy,
Paris 9^e.

Montant: 2.227.486,50 FF.

Participant: 1.

(65/354/CEE)

Pour l'appel d'offres n° 379 publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 113 du 15 juillet 1964

concernant: Fourniture de mobilier de classe et d'ameublement pour 325 classes et logements dans la république du Sénégal, en 7 lots,

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataires:

Lot 2: (325 tableaux à écrire et accessoires):

Papeterie «le Sénégal», 18, rue Sandiniéry, Dakar (Sénégal),

Montant: 4.132.980 francs C.F.A.

Participants: 16.

Lot 4: (325 chaises superposables à armature métallique),

Lot 7: (325 armoires-penderies).

Société Alfred Nordon

B.P. 1569

Dakar.

Montant: 4.603.625 francs C.F.A.

Participants: Lot 4: 18.

Lot 7: 15.

Lot 5: (325 salles à manger comprenant chacune: 1 table, 6 chaises, 1 buffet, 1 desserte).

Société Commerciale de l'Ouest Africain (S.C.O.A.)

31, av. A. Sarraut, Dakar (Sénégal).

Montant: 14.818.700 francs C.F.A.

Participants: 15.

(65/355/CEE)

Pour l'appel d'offres n° 381 publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 113 du 15 juillet 1964

concernant: Fourniture de matériel technique et d'exploitation destiné à l'équipement du centre de formation professionnelle et technique de Fort-Lamy (république du Tchad), (collège technique), en trois lots,

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataire:

Lot 1: (mobilier scolaire, de bureau et d'internat).

Carrosserie Impression Publicité «C.I.P.»

B.P. 626, Fort-Lamy.

Montant: 6.337.000 francs C.F.A.

Participants: 6.

